

## Évolution et perspectives de l'assurance-vie

Jean-Marie Poitras

Volume 50, numéro 4, 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104193ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104193ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Poitras, J.-M. (1983). Évolution et perspectives de l'assurance-vie. *Assurances*, 50(4), 371–379. <https://doi.org/10.7202/1104193ar>

Résumé de l'article

This is the text of the speech of Mr. Jean-Marie Poitras to the members of the Quebec Association of Fiscal and Estate Planning, on October 7th 1982. Mr. Poitras discusses certain problems caused by the present state of life insurance in Canada. His conclusion: "The state should leave more room for free enterprise, relying on individuals' dedication and sense of responsibility."

## Évolution et perspectives de l'assurance-vie

par

JEAN-MARIE POITRAS <sup>(1)</sup>

*This is the text of the speech of Mr. Jean-Marie Poitras to the members of the Quebec Association of Fiscal and Estate Planning, on October 7th 1982. Mr. Poitras discusses certain problems caused by the present state of life insurance in Canada. His conclusion: "The state should leave more room for free enterprise, relying on individuals' dedication and sense of responsibility."*

371



Dans une période bouleversée par la récession où presque chaque semaine nous fournit de tristes exemples de la sévérité de la crise que nous traversons, les dirigeants d'entreprises deviennent tour à tour perplexes au sujet de ce que leur réserve l'avenir.

Cette insécurité n'est pas sans gagner la population, alors que des symboles de réussite commerciale, industrielle ou financière se transforment en cauchemar pour les travailleurs, les actionnaires et les créanciers de ces entreprises. Même les secteurs les plus dynamiques voient leurs marchés perturbés par la prudence extrême de l'acheteur qui, moins riche, cherche méticuleusement à rentabiliser chaque dollar.

Théoriquement, les gens qui font métier d'aider les contribuables dans leur planification fiscale ou successorale devraient faire actuellement des affaires d'or. Il devrait en être de même des assureurs de biens et de personnes dont le commerce est d'offrir une protection contre la fatalité en répartissant sur le plus grand nombre d'assurés possible les risques encourus.

Malheureusement, pour vous et pour moi, nous n'échappons pas à la réaction fataliste de nos concitoyens et concitoyennes. Plu-

---

(1) M. Poitras est président du Conseil et chef de la direction de la corporation du Groupe La Laurentienne.

sieurs sont davantage préoccupés à tirer leur épingle du jeu que par la nécessité de se préparer ou de se ménager, à plus long terme, une meilleure sécurité financière plus stable pour eux-mêmes ou leur famille.

### **Une tradition de stabilité**

372

Dans le secteur de l'assurance-vie, qui sera l'objet de mon propos, la fin des années soixante-dix a vraiment marqué un tournant important. Jusque-là, les institutions qui y œuvraient avaient connu une remarquable stabilité. Bien encadrées au plan législatif depuis plusieurs décennies, les faillites y étaient inconnues. Elles s'étaient gagné un respect légitime qu'inspirait leur image de prospérité. Leur gestion était caractérisée par un conservatisme de bon aloi. Les actuaires qui en étaient les gourous, avec leurs règles à calcul et leurs boules de cristal, nous avaient habitués à des marges d'erreurs qui laissaient une large place à la fluctuation des taux d'intérêt.

Les compagnies d'assurance-vie ont ainsi regroupé des capitaux de plus en plus considérables qui les rendirent dépositaires d'une part importante de l'épargne des Canadiens. Pour les plus québécois d'entre nous, elles étaient, en outre, conscientes de détenir sous leur responsabilité une partie importante de la stabilité et du progrès des Canadiens-français.

Avec cette masse de fonds entre leurs mains, elles furent appelées à jouer un rôle crucial dans le financement de la construction domiciliaire, du développement des entreprises et des emprunts gouvernementaux.

En dépit de leurs actifs propres relativement restreints, que le public confond souvent d'ailleurs avec leurs avoirs gérés, les compagnies d'assurance-vie se sont historiquement acquittées plus qu'honorablement des devoirs et des obligations qui leur incombaient.

### **L'ère de la remise en question**

Les années soixante-dix allaient contraindre l'industrie de l'assurance-vie à réagir à de nombreuses perturbations de leur marché traditionnel. L'accroissement du rôle de l'information et des ordinateurs, la crise énergétique et l'effet combiné de la stagnation de

la production et de l'inflation entraînèrent une modification des paramètres de base de l'activité économique.

Le cadre de la concurrence dans lequel opéraient les compagnies d'assurance-vie n'a pas échappé au mouvement d'élargissement et d'ouverture des marchés qui s'opéra, tant au plan national qu'international. L'État favorisa, par ses législations, une interrelation accrue entre différents types d'institutions financières qui, jusque-là, s'étaient familiarisées avec une concurrence plus restreinte. Les institutions de prêts et de dépôts, les maisons de fiducie et les sociétés d'assurance virent accroître leur champ d'opération et purent miser sur l'encouragement donné à l'épargne, spécialement au niveau de l'étalement des revenus et des régimes de retraite.

373

Les économies occidentales que minaient l'inflation et la diminution de la productivité devenaient de plus en plus vulnérables aux offensives financières ou technologiques. Après avoir cherché en vain à consolider leur position en réalignant leurs priorités, elles ont dû se rabattre sur un protectionnisme accru, inspiré par la politique monétariste américaine. Les mouvements de capitaux, agités par les variations des taux d'intérêt et des taux de change, ont grossi l'offre de financement aux dépens de la demande. Aujourd'hui, l'heure de vérité a sonné pour plusieurs entreprises sous-capitalisées, non compétitives ou à fort taux de main-d'œuvre où les aptitudes de gestion des entrepreneurs sont mises à l'épreuve.

Du côté de l'État, l'équilibre budgétaire qui était reconnu comme devant être la vertu première des budgets gouvernementaux se rompit sous le poids d'une sociale-démocratie qui draina, en faveur de la bureaucratie gouvernementale, une portion toujours plus grande de l'épargne.

Les dépenses publiques grugèrent, à un rythme effréné, jusqu'à 50 pour cent de la production nationale brute dépassant, année après année, le rythme d'accroissement de la richesse collective. L'ampleur des déficits gouvernementaux et le recours aux emprunts chèrement payés, en plus d'alimenter l'inflation, eurent pour effet de soustraire, des secteurs productifs, les sommes devant permettre de soutenir la croissance du pays.

Il n'est pas nécessaire que je m'étende longuement sur la fiscalité pour vous convaincre de l'insatiabilité des gouvernements. Je me permets de souligner toutefois leur tendance à recueillir toujours plus rapidement et irréversiblement les impôts indirects qui

frappent les entreprises, avant même que soient dégagés des profits et leur prédilection pour les taxes et les charges.

Cette propension de l'intervention étatique alla aussi dans le sens de l'assimilation pure et simple du secteur privé. L'Asbestos Corporation, Pétro-Canada et la nationalisation de l'assurance-automobile en sont les exemples les plus frappants. Le moins que l'on puisse en dire est que leur nécessité n'est pas toujours apparue évidente. On peut s'étonner de cette référence au modèle privé pour améliorer la gestion des deniers publics, comme dans le cas du service postal, alors que l'on s'empresse en même temps d'exclure de ce secteur la concurrence.

374

La surréglementation a pris, quant à elle, des allures à ce point aberrantes que l'on continue, au niveau gouvernemental, d'en accroître le volume et la complexité, tout en mettant sur pied des comités pour les simplifier.

L'ampleur et la complexité de l'appareil gouvernemental a eu comme corollaire la standardisation, la dépersonnalisation et la rigidité de son action administrative. Le secteur privé a perdu la sympathie des législateurs et des commis de l'État dont l'incohérence a fait s'accroître le niveau des risques et des contraintes au point de démobiliser l'entrepreneurship.

Certes, ce phénomène n'est pas étranger à la propension des individus à se décharger de leurs responsabilités sur le dos de l'État. Avec l'éducation, les soins de santé gratuits et le revenu minimum garanti, le nombre de ceux qui ont cherché à se mettre à l'abri du système n'a cessé de s'accroître. On ne peut les blâmer. Pour la plupart, ils organisent leur quotidien dans un univers étroit où la volonté de profiter au maximum de la vie l'emporte sur la satisfaction de bâtir.

Les changements dans les valeurs, qui avaient conduit la population à viser une qualité de vie supérieure, s'étaient cristallisés dans une quête de sécurité, l'allègement des responsabilités et une forte propension à consommer. Mais la spirale inflationniste et l'esoufflement de l'appareil de production ont rendu la croissance illusoire. Sous la pression démesurée des salaires, le fardeau fiscal s'est accru en se déplaçant vers le haut de l'échelle des revenus, faisant porter son poids de plus en plus sur les entreprises et sur un nombre restreint d'individus qui, à leur tour, en ont maintenant assez de travailler pour l'impôt.

Pendant ce temps, le fossé s'élargit entre pauvres et riches, entre ceux qui détiennent l'information et la technologie et ceux qui ne l'ont pas. En tant que société, on assiste, incrédule, au dérapage de notre niveau de vie, et l'État-providence apparaît à son tour comme un mirage.

Une réalité oubliée s'impose à nous maintenant avec une évidence renouvelée. Seuls ceux qui verront dans le fait de développer leurs facultés d'être meilleurs, plus productifs et compétents, seuls ceux qui accepteront de soutenir leurs efforts avec imagination et clairvoyance pourront obtenir cette sécurité et cette paix intérieure qui font la qualité de vie.

375

### **Adaptation aux changements**

Ces grands bouleversements ont conduit les compagnies d'assurance-vie à adopter une série de mesures pour consolider leur gestion et à adapter leur produit à ce nouvel environnement. Elles ont mis au point des contrats d'assurance-vie rencontrant mieux des besoins de protection limitée dans le temps. L'assurance-vie collective a également pris le pas sur les contrats individuels.

Elles ont créé l'assurance à prime variable, un produit souple qui tient compte des mouvements de l'économie, des fluctuations des taux d'intérêt pour offrir ainsi au client une protection maximale par rapport au montant déboursé.

On retrouve aussi maintenant des contrats de rente différée à prime flexible, une sorte de contrat d'accumulation de l'épargne. Les versements peuvent être réguliers ou occasionnels. Ils portent intérêt au taux courant qui sont garantis pour un an. Le client a ainsi le loisir de choisir la forme de rente qu'il désire, à l'âge de la retraite de son choix.

Des contrats d'assurance-vie entière à prime unique sont apparus sur le marché. Ils sont destinés à l'individu et à l'entrepreneur qui ont un besoin de protection permanente et qui désirent en acquitter la prime en un seul versement.

Des tarifs spéciaux ont également été établis pour les femmes et les non-fumeurs. Ce sont là des exemples de l'incidence des bouleversements économiques et sociaux sur les produits des assurances. La Laurentienne, pour une, y a consacré beaucoup d'énergie au cours des deux dernières années et a mis sur le marché les produits ci-énumérés et d'autres.



Il importe de souligner ici qu'il n'est pas nécessairement avantageux pour l'assuré de liquider toutes ses vieilles polices d'assurance pour se prévaloir des bénéfices des nouveaux types de contrats. Si ces derniers présentent, au premier abord, une rentabilité accrue, ils n'ont pas toujours cependant un niveau de sûreté équivalent, et l'assurabilité de l'assuré peut être un facteur important. L'assuré doit donc être circonspect devant la kyrielle des offres qui peuvent lui être faites.

376

On a reproché aux compagnies d'assurance qui ont tenté de discipliner ce mouvement d'être en conflit d'intérêt. D'abord, il faut rappeler qu'au moment où les assurés se sont donné ces assurances, il y a dix, quinze ou vingt ans, ils ont effectué alors certainement l'un des meilleurs placements qui étaient alors disponibles, et je suis persuadé que c'est encore le cas aujourd'hui pour ceux qui investissent dans de nouveaux contrats.

L'industrie de l'assurance a opéré également un réalignement de sa mise en marché, en tenant compte de ces nouveaux instruments d'épargne et de protection et de leur complémentarité avec l'ensemble de la situation financière de leurs clients.

Elle accorde généralement plus d'autonomie et d'indépendance à leurs vendeurs et tend à renforcer leur fonction de conseiller en protection personnelle et en placement. Les formes d'épargne et les besoins d'assurance doivent être mis en relation avec la situation de la famille, l'âge de l'individu, les niveaux de revenu et d'imposition, la composition du patrimoine, son passif, etc.

On a ainsi développé, à La Laurentienne par exemple, un service de planification financière et successorale qui est, je le crois, le plus complet qui ait été mis sur pied par une compagnie d'assurance au Québec. Il compte une équipe de spécialistes : fiscalistes, notaires, avocats, agronomes, comptables, assureurs-vie, analystes qui offrent un service de planification financière, fiscale et successorale étendu, incluant des projets de conventions d'achat-vente, de testaments, les possibilités de transfert de patrimoine, les évaluations d'actifs, etc.

L'assuré ou l'épargnant a ainsi tout intérêt à se tourner vers des spécialistes qui ont pour métier d'approfondir les dédales législatifs et les qualités intrinsèques des différents types de placement. Il doit éviter d'agir sous la stricte impulsion de charlatans qui ten-

tent de lui remettre un produit qui sera surtout rentable pour lui. Il doit envisager sa situation à moyen et à long termes et ce, de façon globale.

Les compagnies d'assurance se veulent partenaires de professionnels qui, à l'exemple des membres de votre association, peuvent servir leur client en situant leurs besoins dans un cadre élargi.

Les efforts soutenus des compagnies pour accroître leur force, leur stabilité et la qualité de leurs produits devraient convaincre les assurés et, en particulier, les mutualistes québécois, que leurs placements travaillent pour eux, tant socialement qu'individuellement.

377

Ceci m'amène à parler de la situation particulière à laquelle sont confrontées les compagnies mutuelles d'assurance sur la vie. Comme on le sait, la plupart des compagnies d'assurance sur la vie se sont mutualisées depuis la dernière guerre. Cette mutualisation a permis à bon nombre de compagnies d'offrir une meilleure contrepartie aux grandes compagnies souvent multinationales. Ces coopératives de l'assurance-vie, propriété de leurs membres, se sont développées en ayant comme souci premier d'offrir aux mutualistes la protection recherchée au meilleur coût possible. Ainsi, les profits générés par la compagnie ont servi largement à réduire le coût des primes et à susciter de nouvelles adhésions. Ce faisant, elles ont réservé une part relativement peu élevée de leur surplus pour augmenter leur capitalisation et assurer leur développement et leur croissance.

Le décloisonnement des services financiers, opéré depuis, a favorisé un accroissement important de la concurrence en particulier dans le secteur de l'épargne. Cela a exigé de toutes les institutions une rationalisation plus poussée de leur gestion afin d'atteindre un niveau de rentabilité propre à leur permettre de mettre en marché des produits originaux, souples et avantageux.

Mais cette mutation ne s'est pas effectuée sans difficultés, puisqu'elle exigeait de nouveaux équipements, de nouvelles approches et un renforcement constant au plan des ressources humaines. On peut même établir que l'industrie se retrouve engagée dans un processus d'adaptation continue.

Pour les mutuelles, il y a là un risque d'asphyxie. Privées d'un accès au capital d'appoint que les compagnies à capital-actions peuvent utiliser en temps utiles, les mutuelles ne peuvent parvenir



à générer un niveau de surplus proportionnel à l'ampleur de leur actif et de leur passif.

Cette insuffisance mine les chances de développement de toutes ces compagnies ; elle peut se révéler critique pour les mutuelles de moindre importance, mais surtout hypothéquer gravement les plus dynamiques d'entre elles dans leur faculté de saisir les occasions qui s'offrent à elles.

378

Ces opérations ont exigé beaucoup de préparation et de clairvoyance. Les opportunités dans ce domaine doivent être bien réelles et cadrer dans la limite des ressources financières et humaines. Pour les sociétés dont l'importance relative est moindre, et c'est le cas de plusieurs compagnies québécoises, la capacité d'assumer de tels risques est à peu près inexistante. Les avenues sont meilleures pour les compagnies qui ont pu diversifier leurs opérations et ont entrepris d'œuvrer à l'instar d'un groupe financier.

Dans l'état actuel de nos législations, cette voie des acquisitions et des fusions est trop étroitement balisée. L'industrie demande au gouvernement de modifier, entre autres, l'article 250 de la Loi des assurances pour permettre, d'une part, aux compagnies d'assurance sur les dommages d'acquérir les mêmes pouvoirs d'acquisition accordés aux compagnies d'assurance-vie et, d'autre part, d'élargir la réglementation touchant les acquisitions dans les secteurs connexes.

Cela n'enlève pas, cependant, la nécessité de trouver une solution viable pour améliorer l'état des surplus des mutuelles. Nous sommes à terminer un rapport sur cette question en collaboration avec d'autres institutions. Ce rapport sera soumis au surintendant des Assurances incessamment. Il recommande que la législature autorise les mutuelles à obtenir, par le biais d'actions ou de parts privilégiées, de nouveaux capitaux qui seront liés à l'état des surplus.

De tels amendements sont de nature à garantir une meilleure compétitivité et une croissance plus stable pour les entreprises.

### **Conclusion**

Les compagnies d'assurance, comme les autres secteurs de la prospérité économique, doivent pouvoir compter sur le maximum de marge de manœuvre pour lancer la reprise. L'État doit laisser

une plus large place à l'entrepreneurship, à l'engagement et à la prise de responsabilité des individus.

Nous devons ensemble rétablir au premier rang dans l'ordre des priorités l'accroissement de la concurrence. Si nous ne savons pas être lucides et consentir les efforts et les sacrifices que cela pré-suppose, la stagnation perdurera et notre qualité de vie continuera de s'effriter.

### **La recherche en assurance**

Le dix décembre 1982, à la faculté des Sciences de l'administration de l'Université Laval, a eu lieu un colloque portant sur la recherche en assurance. Dans le programme, nous lisons ceci : impact du poids des automobiles sur la mortalité dans les accidents de la route, par Denis Moffat et Gilles Groleau ; assurance et furetage, par Georges Dionne ; assurance-vie, épargne et placements : compléments ou substituts, par Louis Eeckhoudt ; l'immunisation : historique et développements récents, par Claude Turcot et enfin, stratégies de recherche en économie du risque et de l'assurance, par J.-François Outreville. Dans ce dernier cas, voici la conclusion de l'auteur : « Il s'agissait dans cette présentation de chercher à tracer les grandes lignes de la recherche en économie du risque et de l'assurance. Nous avons proposé un cadre d'analyse répondant à la structure départementale des Sciences de l'administration. Une telle approche devrait donner une nouvelle orientation à la recherche en économie de l'assurance en favorisant la création d'équipes par opposition à la tendance actuelle du chercheur isolé. Ce texte cherche avant tout à développer la réflexion quant aux orientations possibles de la recherche. »

À l'Université Laval, la recherche en assurance passe par une première période. Il faut s'incliner devant cet effort fait dans un domaine où règnent non pas la fantaisie, mais des règles établies au cours des années. Il y a place pour d'autres solutions auxquelles on parvient petit à petit, avec une méthode de travail qui, parfois, rebute, mais est sûrement excellente. Elle donnera, croyons-nous, des résultats précis aux praticiens au fur et à mesure que les travaux avanceront et que les conclusions sortiront de la théorie pure pour montrer les applications ; ce qui est le rôle de la recherche appliquée tout au moins.

Dans l'intervalle, nous signalons ces travaux à nos lecteurs, qui y trouveront matière à réflexion.